DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

BUSIGNY

<u>OBJET</u>: Recrutement d'un contrat PEC pour les activités scolaires et périscolaires.

Séance ORDINAIRE 08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 30 juin 2022, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président: Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

14 présents: Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1er adjoint, Nicole GOURMEZ, 2ème adjoint, Christophe LEBRUN, 3ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

2 absents: Mr Pierre CZERIBA, Mme Angèle DUPUY

3 Procurations : Mme Chloé GOMANNE à Mme Francine RICHEZ Mme Marie-Thérèse DESICY à Mme Fabienne DUBUS Mr William LEMAIRE à Mr Christian PECQUEUX

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

Considérant que :

- ✓ Le dispositif « parcours emploi compétences » a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
- ✓ La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formationaccompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
- ✓ Ce dispositif prévoit une aide de l'Etat.
- ✓ Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliqués aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.
- ✓ La durée hebdomadaire de l'emploi varie de 20h à 30h, la durée du contrat est

de 12 mois et la rémunération doit être égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi PEC dans les conditions suivantes :

<u>Un parcours emploi compétences dans les domaines scolaires et périscolaires :</u>

- · contenu du poste : Aide maternelle, surveillant de cantine, entretien des locaux
- · durée du contrat : 12 mois
- · durée hebdomadaire de travail : 20 h
- · rémunération sur la base du SMIC horaire en vigueur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi PEC de 20h hebdomadaires dans les domaines scolaires et périscolaires.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Didier MARÉCHALLE

en Sous-Préfecture le 11 juillet 2022 et l'affichage à Busigny le 11 juillet 2022

Certifié exécutoire par la transmission